

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt trois

et le vingt huit mars

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
20/03/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOLLEAU - RENAUD - Mmes DUGUE -
GASNET VITOT - MM. BATE - HEURTEBISE - Mmes
GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mme MARETTE - MM.
QUINTARD - SCHIESER

Date d'affichage :
20/03/2023

ABSENTS : M. FONTENAUD Mme BRUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme VALLET Elodie

Objet : Clôture de la régie de recettes du camping

Mme le Maire explique que la régie de recettes qui permettait de percevoir les droits d'entrée au camping municipal n'a plus lieu d'être dans la mesure où celle-ci n'est plus opérationnelle.
Afin de respecter le principe de parallélisme des formes, la régie de recettes du camping parc Barabeau créée par délibération du Conseil Municipal doit être clôturée par un acte juridique de même nature.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 21 mars 2023.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

- clôture la régie de recettes du camping
- annule la délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2001 instaurant une régie de recettes et tous les actes pris sur ses fondements.
- autorise Mme le Maire ou un Adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer tout document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme.

Mme la Maire
Christelle NEAU



**TELETRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017 - 211701925 -- 2023⁰³²⁸
-- MARS 2023 REGIE R -- DE

**Accusé de Réception
Préfecture**
Reçu le : 30/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt trois

et le vingt huit mars

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :

20/03/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOLLEAU - RENAUD - Mmes DUGUE -
GASNET VITOT - MM. BATE - HEURTEBISE - Mmes
GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mme MARETTE - MM.
QUINTARD - SCHIESER

Date d'affichage :

20/03/2023

ABSENTS : M. FONTENAUD Mme BRUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme VALLET Elodie

Objet : Convention d'occupation du sol et règlement intérieur camping-car Park

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion de l'aire mixte camping et des véhicules de loisirs peut être confiée à la société CAMPING-CAR PARK. Elle soumet à l'appobation de l'assemblée délibérante les projets de règlement intérieur et de convention d'occupation du sol ; annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré, donne son accord aux propositions :

- De règlement intérieur notamment article 11 qui sanctionne d'une amende forfaitaire de 300 € toute fraude constatée.
- De convention d'occupation du sol qui prévoit notamment les montants et conditions de versement du loyer annuel par la société CAMPING CAR PARK.

Et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme.

Mme la Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt trois

et le vingt huit mars

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
20/03/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOLLEAU - RENAUD - Mmes DUGUE -
GASNET VITOT - MM. BATE - HEURTEBISE - Mmes
GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mme MARETTE - MM.
QUINTARD - SCHIESER

Date d'affichage :
20/03/2023

ABSENTS : M. FONTENAUD Mme BRUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme VALLET Elodie

Objet : Validation de la proposition de la Société Camping-car Park

Mme le Maire présente aux membres du Conseil la proposition actualisée pour l'équipement de base – gestion,
l'équipement de service et kits béton préfabriqués.

Il y a lieu de se prononcer sur cette proposition d'un montant de
71 077,00 E HT soit 85 592,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Valide cette proposition et mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme.

Mme la Maire
Christelle NEAU

